



FEDERATION BANQUES

M. Calixte Médard TABANGOLI
PRESIDENT

1. Contexte et justification
2. Bureau et effectif de la fédération
3. Faits marquants
4. Problématiques du secteur
5. Perspectives du secteur
6. Conclusion

Constituées en Fédération-Banque au sein de l'Union Patronale Interprofessionnelle du Congo (UNICONGO) depuis janvier 2023, les Banques du Congo qui jouent un rôle capital pour le développement économique de notre Pays, œuvrent pour la défense de leurs intérêts collectifs au sein de l'association dénommée « Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Congo en sigle APEC-Congo », créée en application de la convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale.

Dans le cadre de ses missions, elle a réalisé plusieurs activités qui vous sont présentées succinctement dans le présent rapport.

BUREAU EXECUTIF

Le nouveau bureau exécutif de la Fédération Banque mis en place conformément aux dispositions de l'Article 7 des statuts de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Congo (APEC Congo) le 23 mai 2024, pour un mandat de deux (02) ans, renouvelable une fois, a connu un réaménagement aux motifs ci-après:

- Fin de mandat de Monsieur Vincent NGIMBOCK au poste de Directeur Général de UBA Congo, promu à d'autres fonctions au sein du groupe UBA.
- Nomination par décret n°2025-116 du 18 avril 2025 de Monsieur Marie-Ghislain YEBAS MANDELO, Ancien Directeur Général Adjoint de Ex Société Générale Congo au Poste de Directeur Général de la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA).

En attendant que l'Assemblée Générale ne statue pour la nomination du nouveau Trésorier Adjoint lors de sa prochaine session, ce bureau exécutif réaménagé, est composé d'un effectif de quatre (04) membres. Il s'agit:

COMPOSITION DU BUREAU

- ❖ **Président** : M. Calixte Médard TABANGOLI, Directeur Général de la Banque Postale du Congo (BPC);
- ❖ **1^{er} Vice Président** : M. André COLLET, Directeur Général de la Banque Commerciale Internationale (BCI);
- ❖ **2^{ème} Vice Présidente** : Mme Mariam YAGO TOURE, Directrice Générale d'United Bank for Africa (UBA);
- ❖ **Trésorier** : M. Christel Césaire Simon DIATHA NTONDELE, Directeur Général Adjoint de BANK OF ARFICA.

Madame Mariam YAGO TOURE a été désignée au poste de 2ème Vice-Présidente, pour la durée du mandat restant à courir pour son prédécesseur lors de l'Assemblée Générale tenue le 05 mars 2025.

EFFECTIF DE LA FEDERATION

Suite au rachat des actions de la Société Générale Congo par BGFI Bank Congo, dont la finalisation de l'opération de fusion, notamment celle des deux systèmes d'information, a eu lieu le weekend du 16 au 18 mai 2025, après un programme d'une durée calendaire de 17 mois, l'effectif de la Fédération Banques est ramené à neuf (09) membres :

1. Banque Postale du Congo (BPC), représentée par son Directeur Général, Monsieur Calixte Médard TABANGOLI ;
2. Crédit du Congo, représentée par son Directeur Général, Monsieur HICHAM FADILI ;

3. Banque Commerciale Internationale (BCI), représentée par son Directeur Général, Monsieur André COLLET;
4. BGFI Bank Congo, représentée par son Directeur Général, Monsieur Yvon Serge FOUNGUI ;
5. BANK OF AFRICA (BOA), représentée par son Directeur Général, Monsieur Mamadou Igor DIARA;
6. Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) représentée par son Directeur Général, Monsieur Ephraïm Oscar NGOLE ;
7. United Bank for Africa Bank (UBA) Congo représentée par sa Directrice Générale, Madame Mariam YAGO TOURE
8. Banque Sino-Congolaise pour l'Afrique (BSCA Bank) représentée par son Directeur

Général, Monsieur Wang Sheng Hong;

9. Ecobank Congo représentée par son Directeur Général, Monsieur Brou Olivier KOUAME.

Par ailleurs, l'APEC Congo a annoncé lors de la 3^{ème} édition de son colloque annuel APEC Congo 2025, tenu les 11 et 12 Septembre 2025, la demande d'adhésion des Mutuelles Congolaises d'Epargne et de Crédit (MUCODEC) en qualité de membre assimilé pour renforcer les synergies entre les MUCODEC et l'APEC Congo, et contribuer à la dynamisation du tissu économique national. Cette demande d'adhésion, avec voix consultative exclusivement, sera approuvée lors de la prochaine Assemblée Générale de l'APEC le 31 octobre 2025.

Dans le cadre de ses missions, plusieurs actions ont été entreprises et réalisées. Ces activités se déclinent comme suit :

- ❖ Organisation de la 3^{ème} édition du colloque annuel sur le thème « le système bancaire congolais face aux défis d'aujourd'hui et de demain »;
- ❖ Signature du protocole d'accord entre les Banques et le Réseau des Associations des Consommateurs visant le maintien d'un dialogue permanent entre ces- deux entités et l'amélioration de la qualité des services bancaires;
- ❖ Organisation de la 2^{ème} édition de tournoi de FUT SALL dénommé « APEC CUP 2025»;
- ❖ Désignation du Président de l'APEC Congo en qualité de 4^{ème} Vice-Président du Club des Dirigeants de Banques et Etablissements Financiers d'Afrique;
- ❖ Participation au Forum d'été du Club des Dirigeants de Banques et Etablissements

Financiers d'Afrique, désignant la République du Congo comme pays hôte au prochain forum d'été prévu en 2026;

- ❖ Préparatifs de la 4^{ème} édition des journées du Banquier de la CEMAC, prévue au mois de novembre 2025 à N'Djaména au TCHAD;
- ❖ Participation aux activités du Comité National Economique et Financier (CNEF);
- ❖ Participation, en qualité d'Administrateur, aux comités de Direction et aux Assemblées Générales du Groupement Interbancaire et Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC) et du Fonds de Garantie de l'Afrique Centrale (FOGADAC).
- ❖ Participation des techniciens de banque à la formation certifiante sur les actes uniformes OHADA organisée par la Commission Nationale OHADA;

- ❖ Participation à l'atelier de lancement de l'étude de l'offre et la demande des services financiers pour les micros, petites et moyennes entreprises agroalimentaires en République du Congo, organisé par le « Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat PAJE »;
- ❖ Tenue des rencontres avec les organismes financiers et partenaires de services : Fonds Monétaire International (FMI), Société financière Internationale (SFI), Banque Africaine de Développement (BAD), Banque Mondiale, COSUMAF, etc.
- ❖ Participation aux travaux d'analyses de la problématique de Migration vers la norme ISO 2002 et de l'élaboration du guide pour la gestion des E-BAM conforme à ladite norme ISO, organisé par le Comité Régional de Normalisation Financière (CORENOFI) – CEMAC;
- ❖ Poursuite de la création des comités spécialisés au sein de la Fédération Banque

constitués des techniciens des banques;

- ❖ Contribution à l'élaboration du projet des textes relatifs à la refonte du cadre réglementaire du FOGADAC;
- ❖ Participation aux réunions du groupe de travail sur les activités des Caisses de Dépôts et Consignations (CDC) dans la CEMAC et la gestion des avoirs en déshérence qui ont aboutit à l'élaboration du cadre réglementaire relatif aux conditions d'exercice et à la supervision de l'activité de ces CDC et celui relatif au traitement des comptes inactifs et des avoirs en déshérence dans les livres des établissements assujettis à la COBAC;
- ❖ Participation aux réformes réglementaires engagées par le régulateur , notamment dans les domaines de la supervision bancaire, de la Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme (LAB/FT), des services de paiement, de la sécurisation des systèmes d'information etc.

Ces réformes visent à renforcer la solidité du système financier de la CEMAC, à harmoniser les pratiques, et à adapter la réglementation aux risques émergents comme le risque souverain et la monnaie électronique.

- ❖ Participation aux réunions organisées par la BEAC dans le cadre de la (1) mise en œuvre de la réglementation des changes,(2) de la stratégie régionale d'inclusion financière, (3) du projet de Crédit Bureau dans la CEMAC etc.
- ❖ Mise en œuvre des prérequis pour le démarrage effectif du SYSTAC 2;
- ❖ Participation à certaines activités organisées par les institutions publiques et partenaires techniques dans le cadre de la mise en application des dispositions de certains textes et lois (MFPP, FIGA, CAMU,)etc.
- ❖ Obtention pour huit (08) sociétés congolaises, du statut d'entreprises de grand standing et d'importance nationale ou dont le poids dans l'économie est particulièrement élevé au

titre de l'exercice 2025 et, sollicitation de ce statut pour neuf (09) entreprises au titre de l'année 2026.

Les problématiques du secteur bancaire congolais sont restées constantes depuis une décennie et, se résument principalement aux difficultés d'application de certaines dispositions de la réglementation bancaire et des lois en vigueur en République du Congo. Il s'agit notamment des difficultés de mise en œuvre de la réglementation des changes, la résolution des contentieux bancaires par les acteurs du monde judiciaire, la problématique de la fiscalité, l'adaptation aux nouvelles évolutions technologiques, environnementales etc.

Sur la mise en œuvre de la réglementation des changes.

Entrée en vigueur depuis le 1^{er} mars 2019, la nouvelle réglementation des changes, en dépit des avancées significatives enregistrées à travers des instructions et circulaires mises à disposition, présente encore quelques difficultés d'application. Ces difficultés concernent, notamment :

- ❖ Retard enregistré dans l'exécution des opérations de transfert à l'international,
- ❖ Approvisionnement des comptes à l'étranger et le non respect des délais de couvertures, et de rétrocessions des fonds entraînant des suspens dans les livres des banques;
- ❖ Difficulté d'application de certaines dispositions contenues dans la lettre circulaire n°004 /GR2022 précisant les conditions et modalités d'utilisation hors zone CEMAC des instruments de paiement électronique ainsi que le règlement à distance des transactions;
- ❖ Difficulté d'accès aux devises étrangères,

Sur la mise en application de certaines dispositions de la loi et des autres textes réglementaires.

- ❖ Incidence du service minimum bancaire garanti (règlement COBAC R/2020/04) sur le PNB des banques: création de nouveaux produits et services;
- ❖ Limites de la jurisprudence par rapport à la protection des consommateurs sur les services et produits bancaires (règlement COBAC 01/20/CEMAC/COBAC) ;
- ❖ Conformité bancaire : équilibre entre les textes réglementaires sur le LABFT et la transformation digitale du secteur bancaire;
- ❖ Fiscalité lourde notamment celle liée à la réalisation des garanties réelles (frais de prise d'hypothèque, d'adjudication, de transcription...);
- ❖ Absence du dynamisme du marché financier CEMAC.

Sur la résolution des contentieux bancaires par les acteurs du monde judiciaire:

- ❖ Condamnation des banques au paiement de sommes exorbitantes n'ayant aucun rapport avec l'origine du litige;
- ❖ Lourdeur des procédures judiciaires de mise en jeux des garanties hypothécaires;
- ❖ Renouvellement illégal des délais de grâce accordés aux clients;

- ❖ Elaboration du projet de loi fixant un cadre réglementaire de l'activité de crédit en République du Congo;
- ❖ Organisation à Brazzaville du prochain forum d'été du club des dirigeants des banques et Etablissements financiers d'Afrique en vue de renforcer le cadre des échanges entre les banques centrales et commerciales de la zone Afrique;
- ❖ Instauration d'un dialogue permanent avec les pouvoirs publics (appareil gouvernemental et judiciaire, banques);
- ❖ Formation du personnel de banque aux techniques de recouvrement et celle des magistrats dans le traitement des affaires en lien avec les créances bancaires;
- ❖ Renforcement des mécanismes de partage d'informations (montée en version de la centrale des risques en cours, installation des bureaux de crédit...) ;

- ❖ Mise en place d'une stratégie de travail en synergie entre les banques et les différents fonds de garantie ainsi que des formations des agents back-office des banques sur la question des fonds de garantie ;
- ❖ Vulgarisation à nouveau des textes réglementaires sur la protection des consommateurs et sur le service bancaire minimum garanti ;
- ❖ Révision du cadre juridique, institutionnel et administratif en vue d'améliorer l'efficacité du recouvrement des créances bancaires, garantir la santé financière des banques et favoriser la croissance économique du pays ;
- ❖ Redynamisation de la fédération(site internet, mise en place des supports de communication adéquats);
- ❖ Renforcement de l'implication des instances de gouvernance des banques et développement d'une cyberculture au sein des banques quant au fléau de la cybercriminalité;

PERSPECTIVES

- ❖ Renforcement des capacités des services bancaires face aux nouveaux besoins de la clientèle;
- ❖ Contribution à l'étude des reformes réglementaires induites par la Zone de Libre - Echange Continentale Africaine (ZLECAf).

L'amélioration du climat des affaires au Congo nécessite l'implication de tous les acteurs de la chaîne de développement économique, notamment le secteur privé et en particulier le secteur bancaire.

Or, ce secteur qui finance l'économie, connaît ces dernières années, de profondes mutations réglementaires, économiques et technologiques qui amplifient les risques traditionnels de cette profession et en font naître de nouveaux, rendant ainsi, nécessaire des investissements, la mise en place de dispositifs adéquats d'encadrement et un accompagnement des pouvoirs publics et du régulateur.

Au regard de ces mutations et pour garantir la santé financière des banques et favoriser la croissance économique, les actions suivantes seraient indispensables:

- ❖ La refonte de certaines dispositions réglementaires pour favoriser l'inclusion

- ❖ financière et l'accès aux services de base ;
- ❖ la révision du cadre juridique, institutionnel et administratif en vue de favoriser la coopération entre le secteur bancaire et les pouvoirs publics en charge des questions judiciaires et juridiques;
- ❖ La mise en place d'une fiscalité moins onéreuse et adaptée aux opérations financières en vue d'attirer les nouveaux investisseurs et encourager les banques à financer l'économie nationale;
- ❖ Le renforcement de la gouvernance numérique en accélérant l'adoption de lois adaptées à la cybersécurité et à la protection des données.

Nous espérons, à l'avenir, être une force de proposition avec des efforts conjugués du secteur privé via UNICONGO afin d'assurer la continuité du financement de l'économie nationale.



**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**